

## **Discours prononcé par Madame Christiane Taubira,**

**Le jeudi 22 juin 2017**

**à l'occasion de l'inauguration du square Jules Durand, rue Léonidas, Paris 14<sup>e</sup>.**

Madame la maire adjointe de Paris, chère Catherine, Madame la maire du 14<sup>e</sup>, chère Carine; Madame Delpech, avec toute mon estime et mon admiration, Monsieur le président de l'association, Mesdames et Messieurs.

En effet c'est ainsi que parfois, on nomme la destruction de la vie d'un homme, une erreur judiciaire. Ce sont des mots qui ont une tonalité tellement plate et tellement banale. On ne suppose pas toujours les conséquences dévastatrices qu'ils peuvent avoir sur la vie d'une personne. En règle générale, lorsqu'une erreur judiciaire est réparée, c'est toujours trop tard. Ici ou ailleurs, c'est toujours trop tard, et nul n'a le pouvoir de soulager le supplice que ressentent les personnes, qui subissent comme Jules Durand, une condamnation à mort, le déshonneur, et surtout l'injustice. Il a été dit, il a été écrit, il a été répété ici encore par les deux maires qui se sont exprimés devant nous, il sera encore répété que l'affaire Jules Durand est l'équivalent, le pendant de l'affaire Dreyfus dans le monde ouvrier.

Il n'y a là aucune exagération, d'ailleurs Jean Jaurès lui va défendre les deux. Il va le faire avec la même ardeur au nom de la vérité, au nom de la justice. Et Emile Zola dans sa « *Lettre à la France* », pour prendre fait et cause pour Albert Dreyfus, utilise des mots qui semblent tracés, expressément, pour dénoncer cette injustice infligée à Jules Durand. « *France* », interpelle-t-il, « *si tu laisses cet homme à sa torture, ta conquête glorieuse du droit et de la liberté sera à jamais compromis* ». Puis il ajoute « *j'en appelle à tous les enfants honnêtes, à tous les libres esprits, à tous les cœurs larges qui ont fondé la République et qui devraient trembler de la voir périr* ».

Car en réalité, c'est bien le risque qui pèse dans l'affaire Durand, à la fois sur la République et sur la démocratie. Lorsque une institution qui est la garante de nos droits, de nos libertés, de notre égalité devant la loi, soit qu'elle punisse, soit qu'elle protège comme l'édicte l'article 6 de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, déclaration qui vous le savez fait partie de notre bloc de constitutionnalité, c'est bien le risque qui pèse sur la République et sur la démocratie, lorsque l'institution judiciaire est pervertie. Alors en la circonstance, on peut dire que l'État ne fut pas totalement complice, pas tout entier. Heureusement comme cela arrive, une femme, un homme, soucieux de la vérité, fidèle à sa mission publique, conserve son indépendance d'esprit, et accomplit sa tâche en conscience.

En l'occurrence ce fut un commissaire, le directeur de la sûreté, le commissaire Henri, Albert Eugène Henri, qui lui, effectua une enquête rigoureuse, scrupuleuse et fournit à la justice qui hélas n'en eu cure, fournit à la Justice les éléments disculpant Jules Durand. Jules Durand n'a que 30 ans et soudain pourtant la justice est pressée. Il ne lui faut que deux mois pour instruire, juger, condamner, en cour d'assises, à la peine capitale.

Je viens de le dire, ce n'est pas un crime d'État en tant que ce soit, ce n'est pas une conspiration d'État, en fait il ne s'agirait pas d'exonérer ceux qui ont pris des décisions, soit sous les ordres, soit de leur propre initiative, il ne faudrait pas les exonérés de leur responsabilité personnelle. Ces décisions étaient contraires à leur serment. Ce n'est donc pas une conspiration d'État mais incontestablement c'est une collusion de classe. Comment l'appeler autrement lorsque c'est une institution d'État qui se charge de sanctionner de la façon la plus sévère et la plus définitive, un syndicaliste.

Il faut reconnaître que ce syndicaliste cumulait les défauts. D'abord il est d'origine sociale et au lieu de rester à sa place, il s'élève en s'instruisant et en se cultivant. Et au lieu d'utiliser ce nouveau bagage intellectuel, idéologique, culturel, au service de sa carrière personnelle, non,

il s'en sert comme levier pour des combats collectifs. Et d'abord bien entendu pour cette grève, cette grève contre le Tancarville, cette nouvelle machine, un aspirateur géant, censé remplacer 150 ouvriers. Donc entraînant des bouleversements dans les processus, les processus manutentionnaires, des bouleversements qui n'ont été ni anticipés, ni accompagnés. Ça nous rappelle quelque chose. Ces bouleversements économiques, qui font peu de cas des hommes, des femmes, qui travaillent, ces bouleversements qui métamorphosent, qui ne sont pas anticipés, qui ne sont pas accompagnés et qui écrasent les êtres humains comme s'ils n'étaient qu'une force de travail. Jules Durand va donc conduire cette grève, avec son leadership, et lutter pour la protection du travail, pour l'augmentation des salaires, pour le respect du temps de repos, pour le paiement des heures supplémentaires. Voilà, c'est l'éternelle histoire des luttes syndicales pour des conquêtes sociales. Je le disais il utilise son nouveau bagage pour les combats collectifs, il s'en sert aussi pour ses engagements au sein de la Ligue des droits de l'Homme, n'est-ce pas cher Henri Leclerc. Il s'en sert aussi pour des causes qui lui tiennent à cœur, pour lutter contre l'alcoolisme, l'alcoolisme qui est subtilement organisé par une collusion entre les dirigeants d'entreprises et des commerçants et qui touche plus de 90 % des ouvriers, des charbonniers selon une étude. Ces ouvriers qui recherchent dans l'alcool, qui croient y trouver un refuge contre la misère et contre la détresse. Il lutte contre tout ça. Une histoire qui est déjà écrite. Elle a été racontée par Emile Zola encore dans *L'Assommoir*, vous savez ce tome de la série des Rougon-Macquart.

Les affaires judiciaires ne sont jamais vraiment comparables, et on ne peut pas comparer celle de Jules Durand et il n'empêche que il y a ses affaires et ses combats, ces combats sociaux, ces combats syndicaux dans des circonstances économiques et sociales qui sont similaires et évoquant Jules Durand je pense à l'affaire Sacco et Vanzetti. Toutes proportions gardées bien entendu. Mais ce sont deux grandes et belles causes qui ont suscité d'ailleurs une mobilisation internationale chacune et toute la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle est marquée par les luttes syndicales, par des luttes sociales, par un courage inouï d'hommes et de femmes qui n'acceptent pas d'être écrasés comme de simples forces de travail. Cela se passe en Europe, cela se passe en Amérique, aux États-Unis, cela se passe en Amérique du Sud, cela se passe en Russie aussi et également dans une partie de l'Asie.

Quelques œuvres d'art ont d'ailleurs sublimé ses grands combats. Je pense notamment à un film d'Elia Kazan, « *Sur les quais* » avec Marlon Brando qui montre les cabales et les manœuvres pour corrompre les syndicats ou pour les affaiblir. Je pense aussi à ce très beau film d'Eisenstein « *Le Cuirassé Potemkine* » dont Jean Ferrat a chanté le courage des matelots. Il y a encore d'autres belles œuvres qui rappellent le courage et la beauté des combats menés par ces hommes et par ces femmes. Il ne s'agit pas de fiction, il s'agit de souffrance humaine. Les hommes sont effectivement broyés, les familles sont réellement pulvérisées et Jules Durand paie très cher. Il paie très cher, la Justice lui a volé sa raison. Elle lui a volé sa vie. C'est d'ailleurs ce que rappelle Armand Salacrou dans sa pièce de théâtre « *Boulevard Durand* » ou Philippe Huet dans son texte « *Les quais de la colère* ».

Aujourd'hui à l'occasion de cette inauguration, nous installons en fait, Jules Durand, dans l'espace public de la capitale, vous l'avez dit Madame la maire. Et d'une certaine façon c'est l'histoire ouvrière qui laisse trace ici, de façon à rappeler aux promeneurs, qui était Jules Durand. Et surtout, qu'il y avait de belles figures pour incarner ces luttes qui ont conduit au progrès social. A l'occasion de cette cérémonie qui est à la fois empreinte de solennité et d'émotion, nous nous souvenons ensemble avec une tristesse mêlée de tendresse, que Jules Durand demeura inconsolé. Merci

*Transcription Michel Quertier et Jean-Luc Dron, membres des Amis de Jules Durand.*